

## « DROIT DE LA CONCURRENCE »

### MASTER 1 « DROIT ECONOMIQUE ET DES AFFAIRES »

#### SEMESTRE 1

*Patrice REIS, Maître de Conférences, HDR*

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- L. ARCELIN, Les pratiques anticoncurrentielles en droit interne et communautaire, Presses universitaires de Rennes, octobre 2009
- A. BIENAYME, Principes de concurrence, Economica, 1998.
- J. B. BLAISE, Droit des affaires, commerçants, concurrence et distribution, LGDJ 2009.
- L. BOY, Droit économique, L'Hermès, 2002.
- E. COMBE, Economie et politique de la concurrence, Précis Dalloz, 1re éd., 2005
- E. COMBE, La politique de la concurrence, Ed La découverte, novembre 2008
- A. DECOQ ET G ; DECOQ, droit de la concurrence interne et communautaire, LGDJ septembre 2012.
- G. FARJAT G., Droit Economique, PUF, 1982
- G. FARJAT, Pour un droit économique, PUF, novembre 2004.
- M.A FRISON ROCHE, droit de la concurrence, Dalloz 2006.
- C. LUCAS DE LEYSSAC ET G. PARLEANI, droit du marché, PUF, 2002.
- M. MALAURIE VIGNAL, Droit de la concurrence interne et communautaire, Dalloz 2011
- M. MALAURIE VIGNAL, DROIT DE LA DISTRIBUTION, DALLOZ 2012
- Mélanges en l'honneur d'A. PIROVANO, L'ordre concurrentiel, Ed. Frison Roche, 2003.
- LAMY droit économique 2012

#### **INTRODUCTION.**

Notion d'activité économique, notion d'entreprise

### **PARTIE I : LE CONTROLE DES COMPORTEMENTS DES ENTREPRISES ET DES POUVOIRS PUBLICS**

#### **SOUS-PARTIE I - LE CONTRÔLE DES COMPORTEMENTS DES OPERATEURS ECONOMIQUES**

#### **Titre I : LA PROTECTION DE LA CONCURRENCE PAR L'INTERDICTION DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

##### **Chapitre I : Les ententes en droit français et en droit communautaire**

*Section I : L'interdiction des ententes entre entreprises en droit interne (article L420-1 du code de commerce)*

§1 Le principe : l'interdiction des ententes.

A : Les éléments constitutifs des ententes.

B : Les sanctions encourues.

§2 : L'exception : la justification de certaines ententes. (L420-4 du code de commerce)

A : L'exception législative ou réglementaire.

B : Les exceptions liées à la notion de progrès économique.

*Section II : L'interdiction des ententes entre entreprises en droit communautaire : article 101 du TFUE (ex article 81 du Traité UE).*

§1 : Le principe : l'interdiction des ententes.

§2 : L'exception : la justification de certaines ententes.

A) Les exemptions individuelles

B) Les exemptions par catégorie : les règlements d'exemptions

§3 : Le rôle des institutions communautaires et la sanction des ententes.

##### **Chapitre II : Les abus de domination en droit interne et en droit communautaire**

*Section I : L'abus de domination absolu : l'abus de position dominante en droit national et en droit communautaire*

§1 : La prohibition des abus de position dominante en droit interne (L. 420-2 alinéa 1)

- A) La position dominante.
- B) L'exploitation abusive.

§2 : La prohibition des abus de position dominante en droit communautaire : art 102 du TFUE

- A) La notion de position dominante.
- B) L'exploitation abusive.

*Section II : L'abus de domination relatif : l'abus de dépendance économique : (L420-2 alinéa 2 code de commerce)*

§1 : La notion de dépendance économique.

§2 : La nécessité d'une exploitation abusive.

- A) la notion d'exploitation abusive.
- B) La condition d'entrave à la concurrence.

### **Chapitre III - Les pratiques de prix abusivement bas : (article L420-5 du code de commerce).**

§1 L'objet de la prohibition des pratiques de prix abusivement bas

§2 Le contenu de la prohibition des prix abusivement bas

## **Titre II : LES PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE**

### **Chapitre I - Les pratiques restrictives sanctionnées pénalement.**

*Section I : Les pratiques reprises par l'ordonnance du 1/12/1986 relative à la liberté des prix et à la concurrence.*

§1) La pratique du prix minimum imposé.

§2) La revente à perte.

*Section II : Des pratiques « nouvelles ».*

§1) Le para commercialisme créé par l'ordonnance du 1/12/1986.

§ 2) L'action illicite sur prix créée par la loi du 16 décembre 1992.

### **Chapitre II - Les pratiques restrictives sanctionnées civilement**

*Section I : Les différentes pratiques visées par le code de commerce*

§1) L'interdiction des pratiques discriminatoires injustifiées abrogée par la loi dite LME du 4/8/2008.

§2) L'interdiction des avantages indus.

§3) La menace de rupture et la rupture abusives des relations commerciales établies.

§4) L'atteinte à l'intégrité du réseau de distribution.

*Section II : Les sanctions civiles encourues*

## **SOUS PARTIE II / LE CONTROLE DES COMPORTEMENTS DES POUVOIRS PUBLICS**

### **Titre I : LE DROIT PUBLIC DE LA CONCURRENCE**

### **Titre II : L'OUVERTURE A LA CONCURRENCE DES MONOPOLES PUBLICS ET LES DROITS EXCLUSIFS**

### **Titre III : LE CONTROLE DES AIDES PUBLIQUES**

Distinction aides publiques incompatibles, compatibles de plein droit et susceptibles d'être compatibles

## **PARTIE II : LE CONTRÔLE DES CONCENTRATIONS EN DROIT FRANCAIS ET EN DROIT COMMUNAUTAIRE**

### **Chapitre I : Le contrôle des concentrations en droit interne**

§1 Le domaine du contrôle des concentrations.

- A) La condition positive de compétence de l'autorité nationale de contrôle
- B) La condition négative de compétence de l'autorité nationale de contrôle

§2 : La procédure de contrôle des concentrations. 3 étapes depuis le 1/1/2009 en vertu de la réforme introduite par la loi LME.

## **Chapitre II : Le contrôle CEE des concentrations**

§1 Le domaine du contrôle des concentrations

- A) La notion d'opération de concentration
- B) La condition d'entrave à la concurrence
- C) Une opération de dimension CEE : les critères du contrôle CEE

§2 : La procédure de contrôle des concentrations.

- A) De la notification à la décision d'autorisation ou de refus de la concentration.
- B) La sanction encourue par les entreprises en cas de non respect de leurs obligations.

***Thèmes des 10 séances de Travaux dirigés (sous réserve de modifications en cours d'année en raison de l'actualité) :***

TD n° 1 : Définitions, droit de la concurrence, entreprise, notion d'activité économique,

TD n° 2 : Les ententes en droit interne et européen de la concurrence

TD n° 3 : La sanction et le contrôle des pratiques anticoncurrentielles

TD n° 4 : Les exemptions en droit interne et européen de la concurrence

TD n° 5 : L'abus de position dominante en droit interne et européen de la concurrence

TD n° 6 : Les pratiques anticoncurrentielles spécifiques au droit interne : l'abus de dépendance économique et la pratique des prix abusivement bas

TD n° 7 : Les pratiques restrictives de concurrence

TD n° 8 : Le droit public de la concurrence

TD n° 9 : Le contrôle des aides publiques

Td n°10 : Le contrôle interne et européen des opérations de concentration.

Exercices pour chaque séance : cas pratique ou commentaire d'arrêt

## **LISTE DE LIENS INTERNET**

Legifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Autorité de la concurrence : [www.autoritedelaconcurrence.fr/](http://www.autoritedelaconcurrence.fr/)

Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes [www.dgccrf.bercy.gouv.fr/](http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/)

Cour de cassation : <http://www.courdecassation.fr/>

Conseil d'Etat : <http://www.conseil-etat.fr/>

Site d'actualité juridique <http://www.lamyline.com/>

Site d'actualité juridique le jurisclasser : <http://www.juris-classeur.com/>

Site d'actualité juridique Lextenso : <http://www.lextenso.com/>

Site d'actualité juridique des avocats : <http://www.lettresdudroit.com/>

Site d'actualité juridique Dalloz : <http://www.dalloz.fr/>

Site d'actualité juridique Editions Joly : <http://www.editions-joly.com/>

Site d'actualité juridique La gazette du Palais : <http://www.gpdoc.com/>

Site d'actualité juridique les Petites Affiches : <http://www.petites-affiches.com/pa/>

Serveur de l'Union européenne : <http://www.europa.eu.int/>

DG concurrence de la commission de Bruxelles [http://ec.europa.eu/competition/index\\_fr.html](http://ec.europa.eu/competition/index_fr.html)

Site de la bibliothèque de l'Université de NICE : <http://www.unice.fr/BU/>

Site de la cour d'appel d'Aix : <http://www.justice.gouv.fr/reportag/aix/>